Envoyé en préfecture le 05/04/2019 Reçu en préfecture le 05/04/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019\_CS\_25-DE

## **CONVENTION DE MECENAT**

# GSM/JUR/19/001

GEOSEL MANOSQUE, SAS au capital de 3 014 996 €, dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (Hauts de Seine), 2, rue des Martinets, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le N°B 672 049 616, représentée par M. François BILLARD et M. Mathias PELISSIER, délégataires de pouvoirs,

d'une part

et

Le PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, situé 60 place Jean Jaurès à APT (84), représenté par Mme Dominique SANTONI, Présidente,

d'autre part

Etant préalablement exposé que GEOSEL, a décidé de s'associer durant 3 ans aux actions menées localement par le PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON ci-dessous :

ACTION	INTITULE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION SUR 3 ANS
1	Journée des fruits et des saveurs d'autrefois.	1 500.00 €	4 500.00 €
2	Maison de la biodiversité – Amélioration de l'entretien des vergers et du musée.	1 500.00 €	4 500.00 €
3	Brochure de sensibilisation à la préservation des Craux de Saint Michel l'Observatoire et Mane.	1 000.00 €	3 000.00 €

Il a donc été convenu et arrêté ce qui suit.

Envoyé en préfecture le 05/04/2019 Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019\_CS\_25-DE

### Article 1

GEOSEL MANOSQUE contribuera à ces actions pour un montant global annuel de 4 000 € (quatre mille euros). Cette contribution sera versée au *PARC NATURAL REGIONAL DU LUBERON* sous la forme d'un virement sur présentation d'un mémoire justificatif des actions et des dépenses, communiqué la 1ère semaine du mois de décembre de l'année concernée.

### Article 2

Le PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON s'engage en contrepartie de cette contribution à utiliser les fonds versés pour les actions citées en préambule et à procéder à la publication de l'opération de mécénat.

#### Article 3

Pour l'exécution des présentes, GEOSEL MANOSQUE et le PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON font élection de domicile dans les locaux de GEOSEL à MANOSQUE.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, la présente convention est dispensée des formalités d'enregistrement et de droit de timbre.

Fait en deux exemplaires à Manosque le 11 janvier 2019

Pour GEOSEL MANOSQUE

(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé") Les délégataires de pouvoirs Pour LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON (Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

La Présidente

M. François BILLARD

lu et apremé.

M. Mathias PELISSIER

Mme Dominique SANTONI